

À PROPOS DU FRELON ASIATIQUE...



PROTECTION DES ABEILLES CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Par arrêté ministériel du 26 décembre 2012, le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) a été classé dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire français.

Depuis son introduction fortuite dans le Sud-Ouest de la France en 2004, son aire d'expansion s'étend déjà sur une soixantaine de départements et ne cesse de progresser. Il est présent dans les Pyrénées-Orientales, y compris à Laroque.

Le 10 mai 2013, à destination des apiculteurs et des Organismes à Vocation Sanitaire (O.V.S.), le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a défini des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter la prédation du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles : le piégeage doit être réellement sélectif et limité aux zones de ruchers impactés ; la destruction des nids de frelons asiatiques doit respecter une charte des bonnes pratiques.

RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est facilement reconnaissable au 4ème segment jaune orangé de son abdomen et à ses pattes jaunes à leur extrémité.

Mais on le confond parfois avec le *frelon européen*, qui ressemble à une très grosse guêpe germanique, ou avec la *scolie des jardins*, qui porte quatre taches jaunes sur le dos. La scolie des jardins est un insecte pollinisateur impressionnant par sa taille : 4 cm de longueur ! Mais elle est absolument inoffensive pour l'homme comme pour l'abeille. Son dard sert uniquement à paralyser les larves de scarabée rhinocéros (*Oryctes nasicornis*) que la femelle recherche dans le compost et sur chacune desquelles elle pond un œuf. Il faut éviter de la tuer !



Frelon asiatique
(*Vespa Velutina nigrithorax*)

Taille de l'adulte

Reine : 24 à 32 mm
Ouvrière : 17 à 26 mm
Mâle : 19 à 27 mm



Frelon européen
(*Vespa crabro*)

Taille de l'adulte

Reine : 27 à 39 mm
Ouvrière : 19 à 30 mm
Mâle : 21 à 31 mm



Scolie des jardin
(*Megascolia maculata*)

Taille de l'adulte

25 à 40 mm

LE CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE

A leur sortie d'hivernage (de début février à mai), les fondatrices s'alimentent et recherchent un endroit pour construire un nid. Le nid, toujours à proximité d'un point d'eau permanent, est souvent fixé dans le houppier des arbres ou sous des abris aérés (hangar, grange). Son unique ouverture, située en-dessous, mesure environ 1,5 cm.

D'avril à juin, la reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières.

Durant l'été, la colonie se développe et le nid augmente de volume : les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.

En septembre et octobre, les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Les mâles et les ouvrières ne passant pas l'hiver, la colonie disparaît. Les jeunes femelles fécondées s'isolent pour l'hiver dans des cavités protégées. Celles qui survivront bâtiront un nouveau nid au printemps.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les frelons, asiatiques ou européens, n'agressent l'homme que s'ils se sentent menacés. Il faut donc éviter de faire des gestes brusques en leur présence, de s'approcher du nid à moins de 5 mètres ou d'en faire vibrer le support. En été, avant d'entreprendre des travaux de toiture, de taille, d'élagage, il est conseillé d'observer les lieux et leur environnement pour repérer les mouvements d'insectes révélant la présence d'un nid.

Comme celles des guêpes ou des abeilles, la piqûre du frelon asiatique peut s'avérer dangereuse si la personne est très sensible au venin ou si elle reçoit des piqûres multiples simultanément. Mais il faut savoir que contrairement au frelon européen, le frelon asiatique bâtit son nid le plus souvent loin de la présence humaine (dans la hauteur des arbres) et n'est pas attiré par la lumière électrique.

Un danger pour les abeilles

Le régime alimentaire du frelon varie selon l'habitat et la saison, en fonction des besoins nutritifs de la colonie. Parmi les proies (essentiellement des insectes et des larves), figurent en grande proportion les abeilles domestiques. Le frelon asiatique est pour les abeilles un prédateur plus redoutable que le frelon européen car il se positionne en vol stationnaire devant les ruches et sur les lieux de récolte pour capturer les butineuses et les récolteuses de pollen ; quand la ruche est affaiblie, il rentre et mange les abeilles et le couvain. Un prélèvement intensif affaiblit la colonie, interrompt l'alimentation en pollen et provoque des mortalités de larves, un arrêt de ponte et le vieillissement de la colonie ; de plus, la mortalité des larves entraîne presque toujours l'apparition de maladies. L'attaque de deux à cinq frelons asiatiques par ruche crée des perturbations importantes dans l'activité des abeilles ; au-delà de cinq, la ruche est condamnée à terme.

POUVONS-NOUS ENRAYER LA PROGRESSION DU FRELON ASIATIQUE ?

Les études réalisées jusqu'à présent démontrent que le piégeage systématique en prévention et la destruction généralisée des nid ne freinent pas la prolifération de l'espèce. Les pièges utilisés lors des campagnes de piégeage ont plutôt porté atteinte à la biodiversité : 90 % à 99 % des captures étaient des insectes autres que le frelon asiatique — pollinisateurs, papillons, espèces rares ou protégées.

Les scientifiques pensent qu'un nouvel équilibre naturel finira par s'établir à condition de ne pas favoriser le frelon asiatique en détruisant les autres espèces et, notamment, le frelon européen.

QUE FAIRE SI VOUS DÉCOUVREZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

La première attitude à observer en présence d'un nid de frelons est de ne pas y toucher.

S'ils sont dérangés, les frelons se montrent agressifs et une intervention intempestive sur le nid entraîne la dispersion de plusieurs fondatrices qui vont reconstituer de nouveaux nids et ainsi proliférer. Contrairement aux abeilles qui ont une reine par ruche, les frelons ont plusieurs fondatrices par nid, ce qui facilite leur développement.

- La destruction de nids doit être confiée uniquement à des professionnels agréés qui disposent des moyens nécessaires, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) coordonne les interventions afin d'en assurer un traitement rapide dans toutes les situations.
- Cependant il faut bien comprendre que le GDSA dispose de très peu de moyens financiers et chaque destruction de nid sera facturée au demandeur (dans une fourchette de 70 à 130€).
- **Pour toute intervention, contactez le Groupement de Défense Sanitaire Apicole au téléphone 06 41 44 19 52 ou par email : jl.calvet@neuf.fr**